



Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 25 avril 2022, 14 h.

DÉSIGNATION D'UN PROTECTEUR UNIVERSITAIRE SUBSTITUT

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les honoraires relatifs à certains services juridiques rendus à des organismes du gouvernement;

CONSIDÉRANT la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

CONSIDÉRANT l'article 54 du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction;

CONSIDÉRANT l'article 5.5 de la Politique de prévention et de traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT la désignation de Me Éric Beauchesne à titre de protecteur universitaire substitut pour une période de trois ans qui a débuté le 18 juin 2019 (2019-CA664-04.02.01-R7324, 17 juin 2019);

CONSIDÉRANT la fin du contrat de services professionnels de Me Beauchesne le 17 juin 2022;

CONSIDÉRANT que la durée du contrat est de trois ans et que la valeur estimée de celui-ci est inférieure à 25 000\$;

CONSIDÉRANT les explications de la présidente du conseil d'administration;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de désigner Me Éric Beauchesne, de l'entreprise Therrien Couture Joli-cœur, pour agir à titre de protecteur universitaire substitut en lieu et place de la protectrice universitaire pour les motifs prévus à l'article 5.5 de la Politique de prévention et de traitement des plaintes;
2. de lui attribuer un contrat de services professionnels pour une période de trois ans, soit du 18 juin 2022 au 17 juin 2025, et pour une valeur totale inférieure à 25 000\$;

3. d'autoriser la protectrice universitaire à signer, pour et au nom de l'Université du Québec à Trois-Rivières, tout document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général

Extrait du procès-verbal qui sera présenté pour approbation à la prochaine réunion du conseil d'administration.